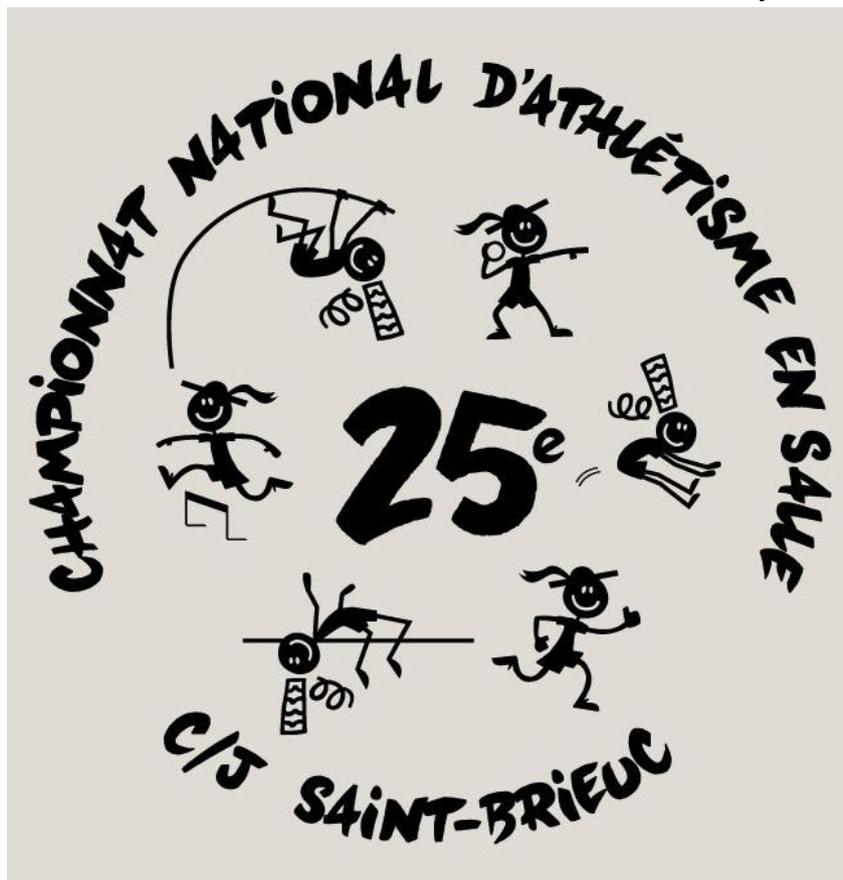


CIRCULAIRE D'INFORMATIONS



25^{èmes} CHAMPIONNAT NATIONAL D'ATHLETISME EN SALLE
UGSEL
INDIVIDUELS ET CHALLENGES CADETS ET JUNIORS



Halle Maryvonne Dupreur

67 rue Théodule Ribot – 22000 SAINT-BRIEUC

MERCREDI 9 mars 2022

Organisés par l'UGSEL 22 : ugsel22@ugsel.org

FEDERATION SPORTIVE EDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277, rue Saint-Jacques – 75240 PARIS cedex 05

Tél. 01 44 41 48 55

Site UGSEL : www.ugsel.org

Crédit Mutuel



CASAL
SPORT



ENSEIGNEMENT
PRIVE
CATHOLIQUE
CÔTES D'ARMOR

Crédit Mutuel
de Bretagne

SAINT
BRIEUC
NOUS RAPPROCHE

Région
BRETAGNE

MINISTÈRE DES SPORTS
DE LA JEUNESSE
DE L'ÉDUCATION
POUR LA VIE ET LE
LA VIE ASSOCIATIVE
CNDS
COMITÉ NATIONAL
CÔTES D'ARMOR
DU DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Côtes d'Armor
le Département



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CHAMPIONNAT ATHLÉTISME EN SALLE CADETS JUNIORS

LIEUX de la COMPETITION et ACCES

Site de compétition :

Halle Mayvonne Dupureur

67 rue Théodule Ribot - 22000 SAINT-BRIEUC - **Accès : rocade sud suivre le fléchage**

Le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes à partir de 12 ans et 2 mois jusqu'à 15 ans.

Toute personne, dont l'âge est de 12 ans et 2 mois ou plus et jusqu'à 15 ans, ne pourra accéder au site que sur présentation du pass sanitaire.

Le pass vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes à partir de 16 ans.

Toute personne, dont l'âge est de 16 ans ou plus, ne pourra accéder au site que sur présentation du pass vaccinal.

Un document d'accompagnement à destination de l'encadrant d'AS, **non exigé par l'Ugsel Nationale**, intitulé « engagement sur l'honneur – pass sanitaire élève », est mis à disposition. Ce document pourra être complété par l'encadrant d'AS, et distribué aux responsables légaux des élèves à partir de 12 ans et 2 mois se déplaçant au championnat national, afin qu'il s'assure que les élèves aient le pass sanitaire et soit en mesure de le présenter sur place.

ACCUEIL (passage obligatoire)

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la vérification des engagements, le contrôle administratif et l'accueil sportif (présentation des licences encadrants et récupération des dossards - voir partie technique et sportive)

Accueil administratif : en bas dans le hall

Accueil sportif : sur la coursive après l'accueil administratif

Le mardi 8 mars de 17h à 19h et le matin de la compétition à partir de 9h30

HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver par vos soins auprès des hôtels ou autres.

Une liste est disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

PARKING

Parking voitures et minibus prévu. Dépôt minute pour les autocars

RESTAURATION

Elle aura lieu sur place sous forme de panier repas.

Possibilité de réserver pour le mercredi midi et pour le mercredi soir.

Commande à adresser à l'UGSEL 22 en utilisant le questionnaire de participation à retourner **pour le lundi 28 février 2022 avant 12h00 par mail ET par voie postale pour votre règlement dernier délai le vendredi 4 mars 2022.**

Attention l'organisation se réserve le droit d'annuler l'engagement si vous ne respectez pas les dates données.

PRIX DU PANIER-REPAS : 6,10 €. Tout repas commandé sera dû. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Restauration du mardi soir au lycée Marie Balavenne à Saint-Brieuc 22000 (47 bd Laennec) proche de la salle Maryvonne Dupureur.

BUVETTE

Une buvette sera mise en place avec vente de crêpes.

DROITS D'ENGAGEMENT

12,00 € par participant (Athlètes et Jurys Jeunes Equipe)

QUESTIONNAIRE

A retourner à l'UGSEL 22 par retour de mail au plus tard pour le lundi 28 février 2022 avant 12h00 et par voie postale avec le règlement le vendredi 4 mars 2022.

Merci de joindre un chèque du montant total (droits d'engagement et restauration) à l'ordre de « UGSEL 22 ».

UGSEL 22, 7 rue Jules Verne CS30222 22002 SAINT-BRIEUC CEDEX 01

Courriel : ugsel22@ugsel.org

Tel : 02/96/43/85/15

REGLEMENT SPECIFIQUE D'UTILISATION DE LA HALLE

Pour tous, merci de ne pas porter vos chaussures de sport aux pieds lors de votre venue à la compétition. Les chaussures qui servent à l'intérieur de la salle doivent être sèches et propres.

Il est formellement interdit de manger dans les tribunes ainsi que sur la piste. Une zone de restauration sera mise à disposition et gérée par l'organisation. Seule l'eau est autorisée sur l'espace de compétition.

Les pointes ne peuvent pas dépasser 6mm. Les chaussures à pointes sont interdites dans les tribunes, les athlètes ne portent donc leurs pointes que pendant leurs épreuves.

Aucun accompagnateur ne sera autorisé à descendre sur la piste. Les spectateurs sont priés de rester dans les tribunes

PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2022 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute).

TEMPS PASTORAL

En fil rouge sur la journée de championnat

VILLAGE EDUCATIF

Un ensemble de stands mis à disposition pour sensibiliser et répondre au projet fédéral.





RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET SPORTIFS

CHAMPIONNAT ATHLÉTISME EN SALLE CADETS JUNIORS

Pour toute question technique et sportive, contacter Geoffrey BRASSART, Responsable Technique des Compétitions : g-brassart@ugsel.org

ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire et permet d'obtenir les dossards tamponnés par l'Ugsel Nationale.

La vérification des licences élèves se fera sous 2 formes, au choix par l'encadrant :

- 1) Jusqu'au mardi 8 mars : sous forme dématérialisée par email à g-brassart@ugsel.org.
 - a. licences avec photo sur Ugselnet, informer Geoffrey BRASSART par email.
 - ou
 - b. licences avec photo et cachet de l'établissement, scannées et envoyées par email.
- 2) Lors de l'accueil sportif de la compétition, licences avec photo et cachet de l'établissement.

La licence de l'encadrant sera vérifiée le jour de l'accueil.

Les dossards, tamponnés par l'Ugsel Nationale, ne seront donnés qu'après :

- signature du listing des participants individuels et par équipes fourni par les services nationaux,
- vérification des licences élèves,
- vérification des licences encadrants,
- présentation de la charte d'engagement complétée et signée par l'encadrant responsable.

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

Rappel [Article 9 des RG](#) : La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2021-2022 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
[Règlement Spécifique Athlétisme en Salle](#)

REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

Christophe COMMUNIER et Cédric GUILLEMAN

REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

Emmanuel GUERIN

REPRESENTANTS DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE

Didier CATTART, Geoffrey BRASSART, Béatrice DEL FRARI et Suzon DUBREUIL

CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 10)

ORGANISATION DE LA COMPETITION

- Direction de Réunion : Alain GUENZI
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Geoffrey BRASSART
- Adjoint au Secrétaire Général en charge de l'Animation Sportive : Didier CATTART
- Responsables du Comité d'Organisation : Marie-Philippe BEUZÉBOC
- Juge-Arbitre Général : Jacques-Yves LEGRAND
- Juge-Arbitre Courses : Olivier ROCK – Nathalie POIRE
- Juge-Arbitre Sauts horizontaux : Nadia UGER – Jean-Pascal EDELINÉ
- Juge Arbitre Sauts verticaux : Anne-Laure ESPERET – Frédérique BRUNEL

- Juge-Arbitre lancers : Serge RIGOT – Erwan GUILLARD
- Juge-Arbitre des départs : Bernard BRUAK
- Responsable du suivi des JO Athlé : Guy MAUROUARD – Michel LAFONT (FFA) – Jean-Louis FERLAT
- Chambre d'appel Courses /Concours : Brigitte PETOT – Jacques FIEVRE
- Responsable des jurys : Arnaud PIGEON
- Speakers : Jordan STOURM + speaker du comité organisateur
- Secrétariat : Geoffrey BRASSART - Béatrice DEL FRARI - Stéphanie BOUMEDIENE - Isabelle COSQUER - Jean-Pierre KERRIEN

LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

[Cf. Règlements Généraux Article 28.3](#)

RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

[Conformément au Titre V des Règlements Généraux :](#)

[Article 28 RESERVES ET RECLAMATIONS](#)

[Article 29 SANCTIONS ET INSTANCES DISCIPLINAIRES](#)

JURY

Les fonctions seront attribuées sur place.

La réunion du jury est prévue le **mercredi 9 mars 2022 à 10h30.**

JURY D'EQUIPES

Voir article 6.1 du règlement spécifique ATHLETISME EN SALLE

Une A.S. ayant une seule équipe qualifiée dans une même compétition devra présenter

Championnats	Jury Adulte		Jeune Officiel
BM CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL	OU	1 JO « national », licencié UGSEL. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra avoir participé au stage de formation organisé par l'UGSEL Nationale et avoir réussi les épreuves théoriques.

Une A.S. ayant plusieurs équipes qualifiées dans une même compétition devra présenter

Championnats	Jury Adulte		Jeune Officiel
BM CJ	1 professeur d'EPS apte à faire partie du jury ou 1 personne adulte diplômée FFA et licenciée UGSEL	ET	1 JO « formé », licencié UGSEL. Son âge ne pourra être inférieur à la catégorie benjamin(e) 2ème année. Ce JO devra pouvoir justifier d'une formation et d'un comportement efficace au sein d'un jury de concours.

Le formulaire de confirmation et de participation au jury devra être complété au plus tard le **vendredi 4 mars 2022**, dernier délai. 1 formulaire à remplir par AS.

Pour remplir le formulaire, cliquez sur le lien suivant : [FORMULAIRE JURYS EQUIPES](#)

DOSSARDS

Les dossards seront remis aux encadrants des Association Sportives à l'accueil sur présentation du reçu certifiant le versement des droits d'engagement, **de la licence encadrant du responsable présent et après vérification des licences élèves.**

Les athlètes n'auront qu'un seul dossard pour l'ensemble du championnat.

Ce dossard devra être fixé lors des épreuves par 4 épingles.

USPORT

Il n'y a pas d'inscription à réaliser sur Usport. L'inscription sur Usport réalisée afin de participer aux compétitions qualificatives suffit.

Après la Commission de Qualification, qui se déroulera le **jeudi 24 février 2022**, les qualifiés, individuels et équipes, de chaque territoire seront mis à jour au niveau national par le Responsable Technique des Compétitions.

Les enseignants devront sur Usport :

- Supprimer les élèves qualifiés au Championnat National mais qui ne participeront pas.
- Modifier, si besoin, les participants par équipe.
- Les informations (épreuves-performances-points en référence à la table de cotations) des élèves ajoutés dans les équipes par les enseignants sur Usport devront être envoyées à g-brassart@ugsel.org. Celles-ci ne seront prises en compte que si elles sont réalisées dans l'année et devront donc être accompagnées du résultat officiel correspondant.

COMPOSITIONS D'ÉQUIPES

Il n'y a pas de formulaire sur les compositions d'équipes pour le championnat national à communiquer.

La composition des équipes devra être complétée/modifiée par les enseignants EPS sur USPORT **au plus tard 96 heures avant le début des championnats ; soit avant le samedi 05 mars 2022 à 12h00**. Après cette date, les modifications sur Usport seront fermées. Les modifications d'équipe ne seront ensuite acceptées par le directeur de réunion et/ou le représentant de l'UGSEL nationale que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, convocation à un examen, cas de force majeure avec attestation du chef d'établissement).

Si cela invalide l'équipe, elles seront acceptées de droit.

Aucune modification ne sera prise en compte sur place hors du cadre des exceptions prévues par le règlement.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré.

[Cf article 10 des RG.](#)

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

TENUE DES ATHLETES

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

PODIUM

Tout athlète obtenant une récompense (trois premières places individuelles ou par équipes) devra être présent sur le podium obligatoirement avec le maillot de son établissement.

APPEL DES ATHLETES

Pour une meilleure gestion de la compétition :

- Pour tous les concours, les athlètes devront se présenter à la Chambre d'Appel Concours **20 minutes avant le début de l'épreuve.**
- Pour toutes les courses, les athlètes ou leurs représentants devront se présenter à la Chambre d'appel Courses pour confirmer leur participation **1 heure au plus tard avant l'horaire officiel de leur course. Si un élève ne pointe pas alors il est placé dans les couloirs 2 et 3 pour 200m, et les couloirs 1 et 6 pour courses en ligne). Pour les courses sans couloirs, dans la série la plus lente.**

Il est rappelé qu'en cas de plusieurs épreuves à disputer simultanément, les courses priment sur les concours.

MARQUES

Seuls peuvent être utilisés en guise de marques les rubans adhésifs, à condition toutefois d'être enlevés dès que la compétition est terminée. Les bombes à peinture et les craies sont formellement interdites. Les trainings ne pourront pas être utilisés en guise de marques.

MATERIEL

A l'exception des perches, aucun engin personnel ne sera admis pendant la compétition sauf avis contraire du Juge Arbitre.

RELAIS D'AMBIANCE

Un relais d'ambiance sera organisé en clôture de compétition. Il y aura un relais pour les jeunes filles et un relais pour les jeunes gens. Cette épreuve n'entrera pas dans le comptage des points mais fera l'objet d'une remise de récompenses spécifiques.

Les inscriptions des relais d'établissements se feront sur place.

Les inscriptions des relais d'établissements se feront sur place. Une fiche d'inscription sera remise à l'accueil et devra être remise au secrétariat au plus tard à 16h00 le jour de la compétition.

Au regard de la situation sanitaire au moment du championnat, la suppression des relais d'ambiance pourra être décidée.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage au cours de ce championnat suivant les modalités arrêtées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.





PROGRAMME GENERAL

Nationaux d'Athlétisme en salle Cadets - Juniors

Halle Maryvonne DUPUREUR - Saint Brieuc

Le mercredi 9 mars 2022

9H30	Accueil et contrôle des licences (si non réalisés le mardi entre 17h et 19h) et Pointage du Jury
10H30	Réunion du jury
11H00	Temps de convivialité avec les enseignants et repas du jury
12H00	Mise en place du Jury et appel des 1ers concours

	COURSES	CONCOURS				
		Hauteur	Longueur	Triple Saut	Perche	Poids
12H30	200m CJF séries		12H30 CJF G1 et G2			12H30 CJG G1 priorité Ts
	200m CJG séries		puis Finale	13H15 CJG 1 groupe		G2 G3
14H00	60 Haies CJF séries	13H30 CJF 1 groupe		puis Finale		puis Finale
	60 Haies CJG séries					
15H00	60m CJF séries		14H45 CJG G1 et G2		15H15 CJF-CJG	15H30 CJF
15H40	60m CJG séries	15H45 CJG A puis B	priorité Ht et Pe G3			G1 priorité Ts G2
			Priorité TS Finale	16H15 CJF 1 groupe		G3
16H30	60m CJF 1/2 Finales			puis Finale		puis Finale
	60m CJG 1/2 Finales					
16H45	60m Haies CJF Finale 60m Haies CJG Finale					
à partir de 17h00 : Possibilité de retirer les paniers repas du soir						
17H00	60m CJF Finale 60m CJG Finale					
17H15	1000m CJF 1000m CJG					
18H30	200m CJF Finales A et B 200m CJG Finales A et B					
18H45	Relais d'ambiance 4x1 tour CJF Relais d'ambiance 4x1 tour CJG					
19H15	Remise des récompenses des Challenges					
20H00	Fin de la compétition					

Cet horaire est donné à titre indicatif il pourrait être modifié

PROTOCOLE SANITAIRE Championnat National d'athlétisme en salle – SAINT BRIEUC 9 mars 2022

**Le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes à partir de 12 ans et 2 mois jusqu'à 15 ans.
Toute personne, dont l'âge est de 12 ans et 2 mois ou plus et jusqu'à 15 ans, ne pourra accéder au site que sur présentation du pass sanitaire.**

**Le pass vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes à partir de 16 ans.
Toute personne, dont l'âge est de 16 ans ou plus, ne pourra accéder au site que sur présentation du pass vaccinal.**

Rappel des gestes barrières pour **TOUS**



Respecter une
distance de
1 mètre



Port du masque
OBLIGATOIRE



Saluez sans se
serrer la main,
évitiez les
embrassades



Lavez-vous très
régulièrement les
mains

Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties et en dehors de la pratique et de l'encadrement effectifs.

La distanciation physique de 1 m doit être respectée dès qu'une activité sportive est pratiquée, qu'elle soit en intérieur ou en extérieur sauf lorsque par sa nature même l'activité ne le permet pas.

Points spécifiques d'organisation :

- Chaque Association Sportive ou participant se munit de son propre gel hydro alcoolique
- Les speakers seront désignés pour faire rappel des gestes barrières tout au long de la journée.
- Tous les spectateurs éventuels devront être soumis aux mêmes règles que les pratiquants et encadrants concernant le pass sanitaire et le pass vaccinal qui seront contrôlés à l'entrée du site
- Tenu d'un registre à remplir à l'entrée du site le jour de la compétition pour les personnes extérieures.
- Un sens de circulation sera mis en place dans la salle.
- Toutes les confirmations de participation se font à l'accueil.
- Un espace propre à chaque AS sera délimité dans les tribunes de la salle.
- Les élèves arrivent en tenue, il n'y aura pas de vestiaires.
- L'accès au site d'échauffement et de compétition doit être limité au maximum pour les encadrants.
- Les bouteilles d'eau et gourdes devront porter une étiquette au nom de l'athlète.
- Les groupes de concours, les séries et les résultats seront mis en ligne. Aucun affichage.
- Lors de la remise des récompenses la distance de 1m entre concurrents d'AS différentes devra être respectée et chaque athlète récompensé prendra lui-même sa récompense sur le plateau.

Adaptations réglementaires :

- A l'exception des perches, qui devront être désinfectées entre chaque saut en cas de prêt à un autre concurrent, aucun engin personnel ne sera admis pendant la compétition sauf avis contraire du Juge Arbitre.
- Au regard de la situation sanitaire au moment du championnat, la suppression des relais d'ambiance peut être décidée.

Protocole spécifique à l'activité :

- Seuls les athlètes en pratique effective à l'échauffement et en compétition sont autorisés à ne pas porter de masque.
- Les athlètes devront se désinfecter les mains avant utilisation du matériel spécifique.

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

